



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/CEA-Cadarache-depassement>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau

en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Dépassement d'une limite de masse de matière fissile à Masurca**

10 juillet 2012

Dépassement d'une limite de masse de matière fissile à Masurca

Le 10 juillet 2012, le CEA Cadarache a constaté le dépassement d'une limite de masse de matière fissile dans le laboratoire de l'installation nucléaire de base Masurca. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte.

Le site de Cadarache est implanté dans la commune de Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du- Rhône). Créé en 1959, le CEA Cadarache est aujourd'hui un centre de recherche et développement technologiques.

L'installation Masurca du site avait jusqu'à présent pour principale vocation la réalisation d'études neutroniques pour la filière des réacteurs à neutrons rapides RNR (dans ce cadre, elle a participé à des recherches dans le domaine de la consommation par transmutation des actinides mineurs et des produits de fission produits dans le combustible nucléaire). Depuis 2001, Masurca est aussi le lieu de recherches sur un nouveau type de réacteurs nucléaires : les réacteurs dits "hybrides", où sont associés un coeur sous-critique et un accélérateur de particules (GENEPI).

Le 10 juillet 2012, le CEA Cadarache a constaté le dépassement d'une limite de masse de matière fissile dans le laboratoire de l'installation Masurca. Il a relevé une masse de matière fissile de 408 g alors que la limite autorisée est de 350 g. Une limite sûreté-criticité [1] a été franchie.

L'arrêté du 31 décembre 1999 relatif à la réglementation technique générale destinée à prévenir et limiter les nuisances et les risques externes résultant de l'exploitation des installations nucléaires de base prévoit pourtant que les installations nucléaires contenant de la matière fissile doivent être conçues, réalisées et exploitées de façon à éviter tout accident de criticité [2].

Le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une plainte le 9 janvier 2013.

Cette plainte a été classée sans suite par le Parquet d'Aix en Provence le 15 janvier 2014.

Téléchargez notre plainte



Pour en savoir plus sur le centre de Cadarache :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cadarache-Masurca>

Notes

[1] Le risque de criticité est défini comme le risque de démarrage d'une réaction nucléaire en chaîne lorsqu'une masse de matière fissile trop importante est rassemblée au même endroit. Un milieu contenant un matériau nucléaire fissile devient critique lorsque le taux de production de neutrons (par les fissions de ce matériau) est exactement égal au taux de disparitions des neutrons (absorptions et fuites à l'extérieur).

[2] Un accident de criticité correspond au démarrage d'une réaction nucléaire non contrôlée lorsque la masse de matière nucléaire dépasse un certain seuil, appelé « masse critique ».